

ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 OCTOBRE 2014

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 20 octobre 2014, à la salle Wilson, 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Membres présents :

Stéphane Côté, conseiller d'arrondissement, président
Christian Larocque, conseiller d'arrondissement
Mme Danielle Myrand
Robert Richer
Jean-Pierre Tanguay

Sont également présents :

Sophie Cournoyer, agent technique en urbanisme
Stéphane Bernaquez, Chef de division aménagement urbain et sécurité publique
Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment, secrétaire

Membres absents :

Marcel Labbé
François Allard

L'assemblée est ouverte à 19h22.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Christian Larocque

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point 5.4 et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 15 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 septembre 2014

Il est proposé par Christian Larocque,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre 2014 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)

3.1 990, rue Cherrier – Agrandissement

Mme Francesca Sirsly et M. Stéphane Rozon, propriétaires, sont présents afin d'expliquer leur projet d'agrandissement et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement de la résidence au 990, rue Cherrier, selon les documents présentés à la demande de permis 3000896849 et avec l'agencement suivant :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| ▪ Rev. extérieur : | James Hardie – Kaki |
| ▪ Fenêtres : | Aluminium – Blanc |
| ▪ Soffite & fascia : | Blanc |
| ▪ Toiture : | BP Mystique – Noir 2 tons |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 404, place Blaise – Rénovations extérieures

Monsieur Bernaquez explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour les rénovations extérieures, plus précisément la réfection de la toiture de la résidence au 404, place Blaise, selon l'agencement présenté à la demande de permis 3000896369 :

- Toiture : BP – Brun 2 tons (tel que l'existant)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 323, rue Cherrier – Enseigne sur marquise

Mme Danielle Myrand se retire des délibérations du comité dans ce dossier.

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'enseigne sur marquise et éclairée au 323, rue Cherrier, pour le commerce «Animo etc», présentée à la demande de permis 3000897573 et sous réserve de la condition suivante :

Les cols de cygne devront être d'une couleur foncée similaire à la couleur de la marquise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 350, montée de l'Église – Rénovations extérieures

Monsieur Bernaquez explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Danielle Myrand

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour les rénovations extérieures, plus précisément la réfection de la toiture du bâtiment au 350, montée de l'Église, selon les documents présentés à la demande de permis 3000900915 :

- Toiture : Tôle d'acier galvanisé à la canadienne – Gris

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) P.I.I.A. (secteur de Sainte-Geneviève)

4.1 15 758, boul. Gouin O. – Enseigne projetante

Mme Danielle Myrand se retire des délibérations du comité dans ce dossier.

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne projetante et non éclairée au 15 758, boul. Gouin O., pour le commerce «Salon Fruzan», présentée à la demande de permis 3000897351 et sous réserve des conditions suivantes :

Remplacer la couleur jaune de type primerose par un jaune ocre et diminuer la superficie de l'illustration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 15 610, boul. Gouin O. – Enseigne sur poteaux

Mme Danielle Myrand se retire des délibérations du comité dans ce dossier.

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par Christian Larocque

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne sur poteaux et éclairée au 15 610, boul. Gouin O., pour le commerce «Clinique médicale Mediplex», présentée à la demande de permis 3000900920 et sous réserve des conditions suivantes :

Le plexiglas doit être utilisé uniquement afin de protéger l'enseigne des graffitis
Aménager le dessous de l'enseigne à l'aide d'un aménagement floral.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 15 886, boul. Gouin O. – Clôture

Monsieur Bernaquez explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par Robert Richer

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une clôture de type ornemental de 1,20 mètre de hauteur en marge avant au 15 886, boul. Gouin O., tel que les documents présentés à la demande de permis 3000896356.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) DISCUSSION

5.1 Projet de construction « L'île Mercier »

À la demande du président, ce point sera délibéré à huit clos.

M. Romano Grilli présente un projet de construction d'habitations unifamiliales jumelées et en discute avec les membres.

Les membres du comité sont informés des enjeux relatifs à la sécurité publique causés par les risques d'inondations et l'accès aux terrains par une zone d'inondation à récurrence 0-20 ans. Les membres sont préoccupés par l'augmentation significative du nombre de voitures qu'un tel projet pourrait engendrer. Les amendements requis à la réglementation d'urbanisme sont présentés aux membres.

Les membres du comité demandent à la division de l'aménagement urbain d'évaluer différentes options qui permettraient la mise en valeur de ces terrains.

5.2 Enseigne sur vitrine

Madame Cournoyer explique la problématique vécue relativement aux pellicules de plastique apposées dans les vitrines commerciales.

Les membres du comité se disent préoccupés par la situation et demandent à la division de l'aménagement urbain de procéder à l'élaboration d'un projet de règlement visant à résoudre cette problématique en tenant compte de la vitalité commerciale, l'intimité, la sécurité, la superficie, la présence de message ou d'écriture, la nature et l'opacité de la pellicule, etc.

5.3 Abribus

Monsieur Bernaquez présente un projet de règlement de l'occupation du domaine public relatif aux abribus. Ce projet permettrait l'implantation d'abribus avec panneau publicitaire électronique.

Les membres du comité jugent que ces nouveaux abribus modernes ne correspondent pas au caractère patrimonial et champêtre du secteur. Les membres indiquent aussi qu'il n'est pas souhaitable d'avoir davantage de pollution visuelle générée par les panneaux électroniques.

Les membres ne sont pas favorables à l'adoption du règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus.

5.4 2695, chemin Dutour

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

6) VARIA

Aucun point au varia.

7) PROCHAINE ASSEMBLÉE

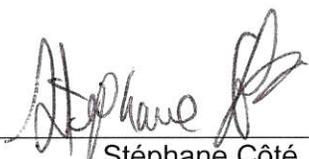
La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 17 novembre 2014.

8) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

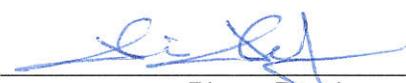
Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 21h10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Stéphane Côté
Président



Pierre Proulx
Secrétaire